L’UOIF veut un jour férié pour tous les Français le jour de la fête de l’égorgement !

écrit par Christine Tasin | 19 juin 2015

http://www.valeursactuelles.com/societe/lunion-des-organisations-islamiques-de-france-veut-des-jours-feries-pour-les-fetes#.VYGble4jPT4.twitter

Jusqu’à présent seuls Eva Joly, Dounia Bouzar et quelques autres illuminés avaient osé. Les associations musulmanes les laissaient monter au créneau, jouant le profil bas de celui qui ne demande rien.

Cette fois, encouragés par l’aplaventrisme de Hollande-Valls-Cazeneuve, ils osent demander non seulement un jour férié pour les musulmans mais un jour férié musulman pour tous les Français. Ou comment assumer son souhait d’une France musulmane.

Se souvenir, sans cesse, de la déclaration de Marwan Muhammad, alors porte-parole du CCIF (Collectif contre l’islamophobie en France, invité au grand raout de Valls mardi dernier) en 2012

:

> *Qui a le droit de dire que la France, dans trente ou quarante ans, ne sera pas un pays musulman ? […] Personne n'a le droit de nous nier cet espoir-là , de nous nier le droit d'espérer une société globale fidèle à l'islam.*

Nous avons déjà tant de fois expliqué pourquoi nous ne voulons pas de jour férié musulman que nous sommes las de dire et de redire. Mais il le faut bien, pour ceux qui découvriraient aujourd'hui le problème et chercheraient à comprendre !

Il y a deux volants au problème.

Le premier, c'est le choix de célébrer nationalement les fêtes d'un système totalitaire et barbare. Notamment, la « fête de l'égorgement ».

http://resistancerepublicaine.com/2014/aid-cest-demain-non-assistance-a-enfants-en-danger-que-font-les-assistantes-sociales/

[youtube]https://www.youtube.com/watch?v=jzwIdQPsEcw[/youtube]

Le second c'est que cela se ferait, forcément, sur le dos de nos jours fériés d'origine chrétienne, il faudrait bien dépouiller la France pour donner à l'islam.

Sur ce sujet voici ce que j'écrivais il y a 8 ans, il n'y a rien à enlever ni ajouter :

> *On se souvient que la commission Stasi, applaudie par de nombreux pratiquants juifs et musulmans, avait proposé d'ajouter à la liste des jours fériés Yom Kippour et l'Aïd el-Kebir ; c'est aussi ce que proposent, sans rire, un certain nombre de doux rêveurs animés de bonnes intentions à l'égard de tout ce qui remet en question la nation française. Pour eux, en effet, il est scandaleux d'obliger les adeptes des religions non chrétiennes à chômer le jour d'une fête étrangère à leur propre religion, sans pouvoir se libérer*

pour leurs propres fêtes. D'autres, inversement, mais avec le même objectif de déstabilisation républicaine, trouvent qu'il est scandaleux de conserver des fêtes religieuses dans le calendrier d'un Etat laïque…

J'ai envie de répondre aux uns comme aux autres qu'ils devraient cesser de jeter aux orties ce qui constitue plus qu'un peuple, une nation. Notre calendrier, nos fêtes, sont, au même titre que Versailles, Notre-Dame de Paris ou les menhirs de Carnac notre patrimoine, notre héritage, les vestiges de notre histoire. Et, paradoxalement, les fêtes dites « chrétiennes », devenues des fêtes républicaines, nous permettent de continuer des rites et des fêtes païens, certes sans en avoir vraiment conscience, mais cela est-il important ?

En effet, ce que nous appelons « fêtes chrétiennes » représente, tout simplement, des survivances d'anciens rites universels, des vestiges de rites païens destinés à assurer aux hommes la bienveillance des forces naturelles ; ils servent, encore et toujours, à assurer la cohésion du groupe, à mettre en spectacle les changements de saison et à dire la peur des aléas naturels.

Nous en avons toujours besoin et supprimer ou remplacer nos fêtes dites « chrétiennes » reviendrait à faire un peu plus de l'homme un individu perdu sans repères dans un monde qui va trop vite pour lui. D'autre part, ajouter d'autres fêtes religieuses, comme l'Aïd-el-kébir, à notre calendrier, alors qu'elles n'évoquent rien dans l'inconscient collectif, alors qu'elles seraient juste le témoignage de l'existence d'une nouvelle religion dans un pays laïque serait non seulement un non-sens républicain mais un élément de plus pour favoriser communautarisme et repli identitaire.

Quand celui qui quitte son pays, la mort dans l'âme, s'installe ailleurs, il ne peut espérer s'intégrer, ou, encore mieux, s'assimiler, que s'il entre dans la culture de

celui qui l'accueille, s'il en adopte les usages, les valeurs et les symboles. Lui permettre de se sentir à part, d'être à part, c'est créer les ghettos et les bandes « ethniques » qu'évoquent les médias, oubliant que l'on ne devrait parler d'ethnie qu'en Afrique ou dans certaines tribus d'Amazonie… Il n'y a pas d'ethnie en France, il ne saurait y avoir d'ethnie en France .

Par contre, conserver les fêtes dites « chrétiennes » du calendrier républicain se défend parce que les Français, majoritairement laïques, en ont oublié l'origine et le sens. Elles sont investies d'un pouvoir énorme, celui de pouvoir réunir, en même temps, tous les membres d'une famille, pour partager des moments forts ; ancrées dans le quotidien, elles ont la saveur de la madeleine de Proust : Noël nostalgique de l'enfance, Pâques et le repas savoureux, le premier de l'année sous le tilleul de la maison de famille, Pentecôte et le week-end entre amis au bord d'un lac… Nulle référence religieuse et pourtant, les noms de ces fêtes restent doux à évoquer, à prononcer. A quoi bon les remplacer par des trivialités » fête du plein air », « fête du foie gras » ?

En fait, le plus intéressant dans l'histoire est ce qui n'est pas dit, à savoir que derrière ces fêtes d'apparence chrétienne se cache la survivance d'ancienne fêtes païennes, récupérées jusque dans leurs symboles par la religion chrétienne qui cherchait à faire disparaître les anciens cultes en occupant leurs lieux sacrés, en reprenant leurs rites, en créant des « anniversaires » aux mêmes dates qu'eux …

Quelques exemples au hasard :

Comment ne pas faire le lien entre Noël, les fêtes païennes du solstice d'hiver, les Saturnales des Romains, qui se passaient en banquets et cadeaux offerts ou le culte de Mithra, né un 25 décembre et où les fidèles partageaient un repas ?

Quant à l'Ascension, fête introduite par saint Mamert en 470 dans la vallée du Rhône et étendue à toute la Gaule lors du concile d'Orléans, en 511, elle a peu à peu remplacé la fête romaine des robigalia, célébrations cultuelles pour la protection des céréales contre la rouille qui avaient lieu fin avril ; on y demandait au dieu Robigus, dieu des cultures, de bien vouloir épargner la future récolte. Comme par hasard, l'Ascension tombe en mai, au moment où les récoltes à venir courent les risques des gelées tardives, de pluviosité dangereuse ou de sécheresse ; il était donc nécessaire d'obtenir la bienveillance des divinités, quelles qu'elles soient. Les traditions populaires qui attestent de survivances antérieures au christianisme sont nombreuses, on en retrouve par exemple le souvenir dans la Calusarii, danse magique roumaine liée à la fertilité. Enfin, on ajoutera simplement que le mythe de l'ascension est vieux comme le monde, déjà utilisé pour Romulus en moins 716, foudroyé pour les uns, assassiné pour les autres, appelé à « monter » auprès des Dieux pour les autres …

La Pentecôte, qui est censée commémorer la Résurrection du Christ, cinquante jours après Pâques, quand le Saint-Esprit descendit parmi les apôtres, pourrait reprendre en fait un rite funéraire très ancien de purification des morts qui leur permet, après cinquante jours d'errance parmi les vivants, de retourner dans le Royaume qui leur est assigné. On trouve aussi, à cette époque, et selon les régions/pays, des fêtes de début de moissons, des rites en l'honneur de déesses mères, d'Aphrodite, de commémoration du Déluge…

Pâque(s), fête de l'Ancien comme du nouveau Testament, correspond à la fête des moissons, l'offrande des premiers épis, et rappelle le mythe d'Adonis, mythe sémite (qui serait d'origine sumérienne pour certains antiquisants) passé en Egypte et en Grèce ; Adonis, aimé à la fois de la déesse des Enfers et de celle de l'Amour, partage son temps entre elles ; comme la végétation il descend au royaume des morts en

hiver et renaît (résurrection) au printemps …

Nul besoin de m'accuser d'être une briseuse de rêves, je n'ai fait qu'évoquer, ici, en les traçant à grands traits, des pistes développées en long et en large par ceux qui ont pour métier de comparer les mythes. Et ce n'est pas faire injure à quelque religion que ce soit que d'essayer de comprendre pourquoi et comment elle s'est implantée, pourquoi et comment elle a réussi à utiliser des symboles vieux comme le monde pour que chacun garde son lien avec celui-ci… Gardons bien à l'esprit que toute cette imprégnation, tous ces substituts ont mis des siècles à se modifier, à remplacer un élément par un autre, à évoluer vers une forme laïque, civile, mais porteuse de sens. Il serait donc absurde d'imposer au forceps dans notre calendrier des fêtes d'autres religions, elles ne feraient pas sens pour la très grande majorité de la population, elles nous feraient perdre, encore un peu plus, le lien social, si fragile actuellement, qui nous unit. N'oublions jamais la force du symbole.

http://ripostelaique.com/Jours-feries-surtout-ne-changeons.html

Voilà pourquoi nous ne devons pas toucher à nos jours fériés, qui, d'ailleurs, avaient été protégés par nos ancêtres qui avaient rédigé et voté la loi de 1905 : son article 42 précise :

ART. 42.- Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.

Article abrogé de façon scélérate en 1973, par les traîtres qui, depuis 40 ans, n'ont de cesse de faire disparaître notre nation et notre histoire pour mieux remplacer notre peuple. Il nous appartient de défendre la loi de 1905 dans son intégralité parce que si les jours fériés en 1905, essentiellement des fêtes chrétiennes, n'ont pas été supprimés

par les laïques qui ont voté la loi de 1905 c'est parce que, quoi qu'en disent des Tauzin, c'était de véritables républicains et, surtout, de véritables patriotes, amoureux de leur pays et suffisamment intelligents et cultivés pour savoir qu'on ne fait pas table rase du passé et que couper un peuple de ses racines c'est l'handicaper gravement.

Comme l'expliquait fort bien Philippe Jallade, si la clique Hollande accède aux demandes de l'UOIF, (affiliée aux Frères musulmans, organisation terroriste, ne nous lassons pas de le rappeler) il s'agirait d'une violation de l'article 410-1 du code pénal, pour **atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation**

http://resistancerepublicaine.com/2013/en-nommant-bouzar-hollande-trahit-larticle-410-1-du-code-penal-par-philippe-jallade/

Christine Tasin